

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL			
DU 24 JUIN 2021			
NOMBRE DE CONSEILLERS		L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.	
-	en exercice : 19		
-	Présents : 17		
-	Absents : 2		
-	Pouvoir : 0		
-	Votants : 17		
DATE	DE	LA	17/06/2021
CONVOCAION			

Mme Patricia CERNEY est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Dany MERLIN, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Brigitte SEGUIN, Nathalie JOSSE, Bertrand WIEL, Eric PRUVOT, Alexandre Aurore, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD, Loïc DUBOIS.

Formant majorité des membres en exercice.

Etaient Absents :

Sébastien VAUTHEROT, Dorothée CAGE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son approbation afin de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'une délibération pour l'appel à projets socle numérique
- Ajout d'une délibération pour la convention technique avec le Conseil Départemental pour la réalisation du parking rue Léon Thuillier
- Retrait de deux délibérations

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette modification de l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2021-031 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu les avis du comité technique en date du 06/04/2021 et du 04/05/2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 16/07/2020,

Considérant la nécessité de créer des postes pour les avancements de grade du personnel,

Considérant que les postes non pourvus suite aux avancements de grade et départs en retraite peuvent être supprimés,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications du tableau des effectifs suivants, soit la suppression de :

- 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur ppal 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 2 postes adjoint technique
- 1 poste d'adjoint du patrimoine

Et la création au 1er juillet de :

- 1 poste d'adjoint technique pal 2ème classe
- 2 postes d'adjoint animation pal 2ème classe
- 1 poste d'animateur pal 1ère classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.

DELIBERATION N° 2021-032 : CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE ET DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU RAM AVEC LA CCNS

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Petite Enfance relève de la Communauté de Communes Nièvre Somme, qui prend en charge l'exploitation des services relatifs à cette compétence, les bâtiments (construction, réhabilitation...) restant à la charge des communes. Monsieur le Maire expose les conventions participation financière et de mise à disposition des locaux du RAM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour les locaux du RAM avec la CCNS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du RAM avec la CCNS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIBERATION N° 2021-033 : CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE ET DE MISE A DISPOSITION DE LA CRECHE AVEC LA CCNS

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Petite Enfance relève de la Communauté de Communes Nièvre Somme, qui prend en charge l'exploitation des services relatifs à cette compétence, les bâtiments (construction, réhabilitation...) restant à la charge des communes. Monsieur le Maire fait lecture des conventions participation financière et de mise à disposition de la Crèche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pour la crèche avec la CCNS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de la crèche avec la CCNS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIBERATION N° 2021-034 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATURE EN CHEMINS

Monsieur le Maire expose le projet de sentier pédagogique porté par l'Alsh. Il propose de solliciter l'aide du Conseil Régional dans le cadre du dispositif Nature en Chemins.

Le plan de financement prévisionnel HT est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Conception de panneaux	1739,50 €	Conseil Régional	347,90 €
		Commune	1 391,60 €
TOTAL	1739,50 €	TOTAL	1739,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIBERATION N° 2021-035 : EMBELLISSEMENT POSTE DE TRANSFORMATION

Monsieur le Maire expose que la FDE80 a signé avec les concessionnaires, une convention permettant le financement de l'amélioration esthétique des postes de transformation. Les transformateurs, nécessaires au progrès, sont souvent implantés au cœur des zones de vie de citoyens et sont quelquefois dégradés esthétiquement par le vieillissement naturel ou par des interventions humaines. Cette convention vise à aller au-delà d'une simple remise en peinture, par la réalisation de fresques afin que le travail effectué soit mieux respecté. Ces travaux sont pris en charge à 50% par la FDE80 et 50% par le concessionnaire. Monsieur le Maire propose de solliciter la FDE80 pour le poste de transformation chemin de Capron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'embellissement du poste de transformation chemin de Capron,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande auprès de la FDE80,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2021-036 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe les commissions et désigne les conseillers devant siéger dans chacune d'elles.

Considérant l'installation de Mme MERLIN Dany en qualité d'adjointe et l'attribution de délégation de fonctions à M. PAUCHET Jacques, M. GROSSEL Claude et Mme ALEXANDRE Aurore, conseillers délégués, il y a lieu de modifier les commissions et la désignation des membres de celles-ci,

Monsieur le Maire rappelle que le Maire et les adjoints sont membres de droit des commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne les conseillers suivants membres des commissions municipales :

Commission culture-Enfance- Affaires scolaires – Jeunesse : CERNEY Patricia

ALEXANDRE Aurore

PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie

Commission communication : CERNEY Patricia

GROSSEL Claude

Commission réseaux-voirie-urbanisme : ZARADNY François

LEFEBVRE Gérard

DOMINIAK Edouard

GROSSEL Claude

Commission environnement : MERLIN Dany

GIRARD Hélène

WIEL Bertrand

Commission sécurité, vivre ensemble : PAUCHET Jacques

PRUVOT Eric

Commission bâtiments : GROSSEL Claude

PRUVOT Eric

LEFEBVRE Gérard

DUCROTOY Mathilde

DOMINIAK Edouard

Commission vie locale et citoyenne : ALEXANDRE Aurore

SEGUIN Brigitte

JOSSE Nathalie

Commission cimetière : LEFEBVRE Gérard

PRUVOT Eric

ALEXANDRE Aurore
PAUCHET Jacques
DUCROTOY Mathilde

DELIBERATION N° 2021-037 : TRANSFERT DE LA GESTION DU FEU TRICOLERE A LA FDE80

Monsieur le Maire expose que par délibération du 14 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de transférer sa compétence de maintenance des installations d'éclairage public à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Lors de ce transfert, le feu tricolore, rue Godard Dubuc a été oublié, il propose de régulariser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de transférer à la FDE80 la gestion du feu tricolore,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

DELIBERATION N° 2021-038 : VENTE PARCELLE CHEMIN ST FIRMIN

Monsieur le Maire informe avoir reçu une offre d'achat pour le terrain chemin St Firmin référencé au cadastre AI n152 de 9 000,00 € par Mme Caillez Anaïs.

Il rappelle que l'avis du domaine était de 11 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la vente du terrain référencé AI N152 d'une surface de 195 m2 pour un montant de 9000 € à Mme CAILLEZ, les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

DELIBERATION N° 2021-039 : APPEL A PROJETS SOCLE NUMERIQUE

Monsieur le Maire expose que le projet de la commune de demande de subvention pour doter l'école d'une classe mobile a été retenu.

Le coût du matériel et des licences a été estimé à 11 967,52 € le montant de la subvention s'élève à 8 141,00 €.

Il convient d'établir le conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente, dont la convention.

DELIBERATION N° 2021-040 : RETRAIT DELIBERATIONS

Monsieur le Maire explique que le choix de nommer des conseillers délégués est de la compétence du Maire. Il informe qu'il a procédé à la délégation de fonctions aux conseillers le 9 juin 2021 par arrêté N° 2021-118. De fait, il convient de retirer les délibérations N° 2021-028 et 2021-029 du 20 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le retrait des délibérations n° 2021-028 et 2021-029.

DELIBERATION N° 2021-041 : CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES AMENAGEMENTS DE TRAVERSE D'AGGLOMERATION A VIGNACOURT SUR LA RD 12E

Monsieur le Maire expose que les travaux d'aménagement d'un parking rue Léon Thuillier nécessitent une convention avec le Département, la rue Léon Thuillier étant une route départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 12E.

Vu pour être affiché, le 29/06/2021

Le Maire,
Stéphane DUCROTOY